

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DU 1053 Dénomination allée Paris-Ivry (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination - allée Paris-Ivry - à une voie située dans le 13e arrondissement ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme modifié ;

Considérant que la voie FF/13 projetée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Paris Rive Gauche », actuellement propriété pour partie de la Ville de Paris et pour partie de la SEMAPA, aménageur de cette ZAC, est destinée à devenir publique ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination "allée Paris-Ivry" est attribuée à la voie FF/13, destinée à devenir publique, commençant 16 boulevard du Général Jean Simon et finissant 11 rue Jean Antoine de Baïf à Paris 13e.